

2) Commentaires sur le chapitre Zones d'action prioritaires (p 43) du SDGC 68

BATTUES :

Dans la mesure où les battues constituent une des principales formes d'atteinte à la quiétude des milieux naturels, il nous paraît totalement exclu que cette forme de chasse puisse être autorisée, même exceptionnellement, dans le périmètre des Zones d'Action Prioritaires.

En outre, le texte de la Fédération des Chasseurs demande la possibilité de dérogations par accord préfectoral, sans consultation du Comité de Pilotage ni du gestionnaire, ce qui est totalement inacceptable.

3) Commentaires sur le chapitre « Petit gibier » (p 47 du SDGC 68)

BECASSE :

La bécasse étant un oiseau forestier nichant au sol, il serait bon d'étudier l'impact du sanglier sur les nichées.

LIEVRE :

Le lièvre se portant apparemment plutôt bien dans les chaumes de moyenne altitude, il serait intéressant d'y favoriser son développement par une gestion judicieuse des milieux favorables plutôt que d'essayer de maintenir à tout prix des populations de sangliers.

Pareillement, le redressement remarquable des populations dans le vignoble au cours des deux dernières décennies montre le rôle essentiel des bonnes pratiques agricoles ; les processus positifs doivent être mis en évidence et encouragés ; là encore, une gestion judicieuse des espèces de petit gibier doit prévaloir sur le maintien à tout prix de densités de grand gibier disproportionnées par rapport aux possibilités d'accueil des milieux.

Le projet de SDGC 68 indique en page 51, à la fin du chapitre sur le Lièvre d'Europe, que la Fédération « *continue de mettre en avant le piégeage des petits prédateurs* » comme moyen de lutte contre la diminution des effectifs de lièvres. Là encore, nous insistons sur le fait que les prédateurs naturels jouent un rôle marginal sur la dynamique des populations, l'espèce étant parfaitement armée pour leur échapper. Même en ce qui concerne l'impact sur les jeunes, la prédation est tout à fait secondaire par rapport aux autres causes de mortalité. Ce sont bien la modification des milieux naturels et les épizooties qui sont à l'origine de l'effondrement des effectifs de l'espèce en Alsace (**ANDRE A., BRAND C. & CAPBER F. (coord.) 2014. Atlas de répartition des mammifères d'Alsace.** Collection Atlas de la Faune d'Alsace. Strasbourg, GEPMA : 744 p.)

BLAIREAU

Historique :

En Alsace, les blaireaux d'Europe ont bien failli disparaître dans les années 80 suite au gavage mené massivement pour lutter contre la rage du renard roux ; seul l'arrêt de ce gavage a permis aux effectifs de remonter et d'atteindre les niveaux actuels, stables.

Situation actuelle et gestion :

Nous remettons en cause le postulat indiqué dans le projet de SCDG 68 « Gestion de l'espèce nécessaire car observations de dégâts de blaireau très importants ». Depuis 2009, le Pôle de Médiation Faune Sauvage LPO/GEPMA a systématisé sa procédure de médiation blaireau et s'efforce d'accompagner les particuliers et les collectivités faisant face à des problèmes de cohabitation avec cette espèce. Dans cette optique, les médiateurs spécialisés sur le blaireau ont développé leur connaissance de ses comportements et ont surtout expérimenté des techniques efficaces permettant le maintien ou l'éloignement durable des individus en fonction des situations.

Avec l'appui du CNRS de Strasbourg, un système spécifique a été mis au point en 2011 pour qu'un clan de blaireaux quitte un terrier gênant, en vue de son obturation : ce système permet donc aux animaux de sortir du terrier, mais ils ne peuvent plus y entrer. Dans la plupart des cas, l'usage d'un répulsif naturel à base d'oléorésine de piment suffit à déranger suffisamment les occupants, et ainsi les faire déménager dans un autre terrier de leur territoire. Pour la seule année 2018, ce sont 50 situations qui ont été suivies par le pôle MFS.

Il existe donc des alternatives pérennes et non létales pour l'espèce qui permettent de gérer les dégâts dus aux blaireaux.

Le texte du projet du SCDG 68 parle lui-même d'un « *mammifère qui bénéficie largement d'une image positive [dont] la régulation est extrêmement aléatoire* ». Nous souhaitons donc qu'à l'instar du Bas-Rhin, le Haut-Rhin retire le Blaireau européen des espèces chassables.

4) Commentaires sur le chapitre « Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (p 65 du SDGC 68)

LE RENARD ROUX

Depuis quelques années, le Collectif Renard Grand Est œuvre pour la réhabilitation du Renard et a, de maintes fois avec études scientifiques à l'appui (<https://www.renard-roux.fr/le-renard-roux.html>) démontré que les autorisations de destruction à l'encontre du Renard sont démesurées.

De ce fait, nous réfutons l'affirmation : « *Il est la principale cause de dégâts aux élevages de volailles. Son prélèvement et la gestion de sa population sur le département restent nécessaires* »

La destruction des renards ne fait pas baisser le nombre de prédateurs sur les élevages domestiques. Les dégâts que cet animal peut commettre dans ces élevages sont dérisoires face à ce qu'il apporte écologiquement, socialement et économiquement. Le renard est un formidable prédateur de micromammifères et, en exerçant une pression constante sur les populations de petits rongeurs, il apporte un gain économique important aux agriculteurs.

Par ailleurs, l'idée d'une surpopulation de renards roux ne repose sur aucun fondement. La faculté d'autorégulation du renard, en fonction des ressources alimentaires et territoriales disponibles, est citée régulièrement dans la littérature scientifique. A ces facteurs s'ajoutent les maladies dont la gale sarcoptique et la forte mortalité entraînée par la circulation routière. Une surpopulation est donc mécaniquement impossible et cela se confirme dans les régions où le renard n'est plus chassé comme au Luxembourg depuis 3 ans et dans le Canton de Genève depuis 40 ans !

AVENIR :

Les tirs de nuit ont été jugés illégaux par le Tribunal Administratif de Strasbourg. Dans la continuité de cette décision, le GEPMA (groupe d'étude et de protection des mammifères

d'Alsace), partenaire du Collectif Renard Grand Est, soutient la demande d'annulation des tirs d'été, de retrait du renard de la liste noire des nuisibles (piégeage et tirs), et d'arrêt de la chasse au renard (retrait de la liste des espèces chassables).

5) Commentaires sur le chapitre sur le Loup Gris (p 71-72) du SDGC 68

SITUATION ACTUELLE :

Après avoir cité comme une vérité scientifique bien établie les résultats de travaux de Valerius GEIST, présenté dans sa biographie officielle non comme un généticien spécialiste du loup en Europe mais comme un éthologue des grands mammifères d'Amérique du Nord, le texte embraie sans sourciller sur le fait que tous les éléments scientifiques dignes de foi ont contredit la thèse selon laquelle les loups français seraient majoritairement des hybrides. Quel est donc l'intérêt de citer cet auteur ?

ACTION SUR LES ONGULES :

Pareillement, le texte cite une seule étude allemande sur la prédation naturelle du loup, alors que de très nombreuses études ont été réalisées dans différents pays, notamment par l'éthologue strasbourgeoise Laetitia Becker et son collègue russe Vladimir Bologov ; un travail comparatif serait d'ailleurs nécessaire pour expliquer la place plus faible du sanglier dans le régime alimentaire du loup dans nos régions, par rapport à la Russie ou à l'Italie (25%).

En Allemagne même, une étude menée par le Senckenberger Museum für Naturkunde de Görlitz sur 2000 excréments de loups entre 2001 et 2009 met effectivement en tête des proies le chevreuil –en très forte densité en Basse-Saxe- (52 %) suivi du Cerf (24.7%) mais le sanglier représente tout de même 16.3 % des proies avec une pointe saisonnière en été sur les marcassins ; on s'étonnera donc que les auteurs du texte n'aient pas jugé utile d'évoquer ce rôle potentiellement positif du Loup dans la gestion du problème sanglier, d'autant plus qu'une étude présentée au niveau européen par l'European Landowners Organisation en 2012 reconnaissait clairement (P°8) : « ...le loup est le seul prédateur apte à réguler le sanglier. »

Le texte proposé par la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin, semblant ignorer tous les travaux précédents, dit : En plus du recensement de ses prédatations (du loup),...il faudra étudier son impact sur le comportement des espèces...et de manière générale les répercussions sur les densités des ongulés sauvages.

Concernant le régime alimentaire du loup, nous répétons qu'il est bien connu et que le seul enjeu négatif à prendre en considération consiste en la prédation sur le cheptel domestique.

Dans le milieu forestier, comme l'indiquent différentes publications de la Société Forestière Suisse (Bienvenue au Lynx et au Loup et Nos forêts ont besoin de la chasse), la présence du loup ne peut avoir que des effets positifs.

La Société relève dans le secteur des Grisons colonisé par le loup une diminution de la densité de Cerfs et une baisse des dégâts causés à la régénération naturelle ; pour elle, la dispersion des ongulés en trop forte densité permet dans un premier temps d'écrêter l'impact des phénomènes d'abrutissement.

En ignorant totalement les corrélations déjà mises en évidence entre la présence du loup et la sauvegarde des forêts, le schéma cynégétique proposé présente une lacune qui obère sa recevabilité dans le dossier brûlant du retour à l'équilibre sylvo-cynégétique.

L'action des chasseurs sur le régime alimentaire du loup doit être de tout faire pour qu'il demeure dans les milieux à dominante forestière où sa présence n'a que des conséquences écologiques positives et de participer aux actions qui l'incitent à s'éloigner des animaux domestiques ; pour cette raison, les tirs, même dissuasifs, ne peuvent être effectués qu'à proximité immédiate des élevages menacés.

SUIVI DES POPULATIONS :

Il nous paraît affligeant que dans un document officiel il soit encore fait état de rumeurs aux limites de l'accusation calomnieuse, en rapport avec celles que la Fédération des Chasseurs avait déjà colportées par voie de presse en 2012 ; un lâcher volontaire de loup nécessiterait capture, transport et dispersion dans la nature d'un animal protégé, soit une collection de délits passibles des tribunaux. Si la Fédération des Chasseurs a connaissance de tels faits, qu'elle porte plainte, sinon qu'elle arrête d'alimenter une polémique qui ne peut que nuire à la sérénité du débat.

AVENIR ET CONSEQUENCES POUR CHASSEURS ET AGRICULTEURS :

Le texte parle de concertation mais exclut d'entrée les associations de protection de la nature représentatives du débat ; il est clair que sans leur participation, un résultat consensuel a peu de chances d'être obtenu.

Le loup ne pose actuellement aucun problème de biodiversité, à la différence des surdensités d'ongulés sauvages qui l'impactent déjà fortement.

6) Commentaires sur le chapitre Lynx (p 74-75) du SDGC 68

HISTORIQUE :

Il serait intéressant d'approfondir les raisons qui ont amené la population de lynx du Massif des Vosges alsaciennes à se retrouver aujourd'hui en danger critique, sous risque sinon de voir les mêmes scénarii se reproduire.

SITUATION ACTUELLE :

Le texte est particulièrement peu clair, puisqu'il indique à la suite que seuls deux lynx mâles ont été identifiés dans le massif depuis 2013, puis que les indices de présence sont réguliers en montagne.

Dans le chapitre consacré au Chamois, on parle même d'une extension avérée du Lynx que les auteurs du texte sont les seuls à avoir observée.

Concernant le régime alimentaire du lynx et son impact sur les populations de chevreuils, le texte n'apprend rien qui ne soit connu et reconnu depuis longtemps dans les milieux scientifiques, à part quand il parle de prédation sur le mouflon (?) dans le Palatinat.

A noter toutefois que la Fédération des Chasseurs prend acte de ce que les 13 lynx réintroduits entre 2016 et 2018 (dans le Palatinat) n'ont ...pas fait diminuer la densité de chevreuils, ce qui remet à leur place les discours alarmistes qui avaient été tenus il y a quelques années par des chasseurs de la vallée de Munster.

De notre côté, nous demandons l'action vigilante d'une police de la chasse qui veille au respect du statut d'espèce protégée du Lynx et du Loup.

7) Commentaires sur le chapitre « Quiétude » (p 81) du SDGC 68

Il résulte clairement de tous les arguments avancés dans ce chapitre que la forme de dérangement la plus stressante pour la faune est la battue.

Il importe donc de réfléchir à la mise en place d'autres formes de chasse plus compatibles avec les exigences actuelles de quiétude de la faune et de sécurité du public.

Le Parc National de Forêt-Noire étudie et expérimente des méthodes permettant de continuer à réguler les ongulés sans provoquer une intolérance du public à la chasse.

Il s'oriente notamment vers des formes de chasse devant soi privilégiant les tirs « doublés » qui permettent par exemple de prélever une biche et sa suite sans qu'il y ait de stress transmis aux autres animaux. Le but des gestionnaires est que la grande faune, le moins perturbée possible par les actions de chasse, maintienne des mœurs diurnes et puisse être observée par le grand public.

Une autre façon d'arriver à un résultat de quiétude sur une surface plus réduite (quelques hectares) consiste à créer des zones de non pénétration humaine et de non chasse bien placées. Cette méthode a été expérimentée avec succès sur la commune de Wildenstein dans la Réserve Naturelle Régionale du Rothenbachkopf où le grand public peut observer dans de bonnes conditions chamois, cerfs et chevreuils depuis la Maison de la Nature.

Les arrêtés municipaux interdisant l'accès au public et réservant de fait de vastes secteurs aux chasseurs au moment du brame du Cerf ne peuvent en aucun cas être justifiés par le statut actuel de surabondance de l'espèce. La chasse au brame a pour objectif la récolte de trophée et non la régulation de l'espèce. La faune sauvage ainsi que les espaces naturels et forestiers n'appartiennent pas aux chasseurs.

Rappelons que notre fédération, dans le document « position sur l'équilibre agro-sylvocynégétique » arrêté lors du Congrès de juin 2014, élaboré conjointement avec les associations membres, demandait un jour de non chasse hebdomadaire pour permettre la quiétude de la faune et des promeneurs et le juste partage de l'espace.

Ce fameux Jour sans chasse réclamé par France- Nature -Environnement et toujours écarté par le monde de la chasse pourrait constituer au bout du compte un moyen de désamorcer les tensions entre les acteurs de la gestion cynégétique et le grand public ; les personnes que la vue d'une action de chasse met mal à l'aise sauraient quel jour elles peuvent sortir sereinement.

Disposition liée aux espèces

1) Prise en compte de la vulnérabilité des espèces au statut de conservation précaire

Comme l'Autorité Environnementale l'a recommandé, il convient de prendre en compte le statut précaire de certaines espèces nicheuses du département. Il est vrai qu'un certain nombre d'espèces vulnérables a déjà été retiré de la liste des espèces chassables dans les deux départements alsaciens en accord avec le monde cynégétique. Cette liste doit être actualisée au regard de l'évolution des populations et de l'actualisation récente de la liste rouge des oiseaux nicheurs en Alsace. Cette actualisation doit figurer dans le SDGC comme le préconise la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin dans sa réponse à l'AE. Les APN se félicitent de cette réponse.

Les espèces suivantes sont à rajouter à la liste des espèces non chassables dans le département car en mauvais état de conservation (statut LR Alsace entre parenthèse) : Bécassine de marais (RE), Caille des blés (NT), Canard chipeau (CR), Fuligule milouin (CR), Fuligule morillon (VU), Grive litorne (VU), Sarcelle d'hiver (CR), Tourterelle des bois (NT).

2) Chasse aux oiseaux de passage aux cols vosgiens

Dans le projet de SDGC du Haut-Rhin, il n'est fait aucune mention de la chasse aux oiseaux de passage, notamment du pigeon ramier aux cols vosgiens (Hundsrucken, Herrenberg, etc.). Cette chasse localisée suscite de plus en plus de réprobation de la part du public qui fréquente ces lieux et interpelle les ornithologues. Elle se pratique actuellement quasiment tous les jours en période de migration des pigeons ramiers attirant des chasseurs issus d'autres départements ..., à en juger les plaques minéralogiques. D'après des comptages effectués certains jours, de nombreux oiseaux sont tirés sans être récupérés (ils tombent dans les précipices ou dans la forêt en contre-bas), faisant non pas penser à une chasse mais à une partie de ball-trap. Il convient de débattre du bien-fondé de cette chasse en Alsace, ne sommes-nous pas en train de glisser dangereusement vers une chasse telle pratiquée dans certains départements du sud de la France, chasse tant décriée, y compris dans le monde cynégétique alsacien.

Propositions d'Alsace Nature, de la LPO et du GEPMA :

En l'état nous sommes opposés au projet de révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin 2019-2025.

- Nous demandons le maintien des interdictions contenus dans le schéma 2012-2019 à savoir mais sur pied destiné au nourrissage de la faune sauvage, betterave, autres légumes et fruits, ...

- Nous demandons la suppression totale de toute forme d'agrainage y compris kurrung et d'affouragement, sauf cas exceptionnels définis par une commission regroupant les acteurs concernés et notamment les Associations de Protection de la Nature ayant pour objet social prioritaire la défense de la biodiversité.

Nous demandons la suppression demandée également pour toute forme d'appâts (goudron, pierre à sel...)

Cette mesure sera expérimentée sur six années avec un bilan au bout de trois ans, elle devra être accompagnée de mesures de protection des prairies et des cultures.

- Nous demandons au minimum un jour de non chasse hebdomadaire.

- Nous demandons que la présence des grands prédateurs comme le loup et le lynx, soit favorisée et accompagnée par des actions visant à les maintenir en forêt et à protéger les animaux domestiques.

- Nous demandons un état actuel partagé des milieux naturels, par GIC, accompagné des mesures appropriées pour un retour à une bonne fonctionnalité et à une meilleure biodiversité secteur par secteur.

- Nous demandons que soit réactualisée la liste des espèces chassables en y retirant les espèces vulnérables de la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace.

- Nous demandons une réelle prise en compte du rôle du renard dans le fonctionnement des écosystèmes.

En nous tenant à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir de notre part sur les points développés dans cet avis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Yves MULLER
Président de la LPO Alsace



Christelle BRAND
Présidente du GEPMA

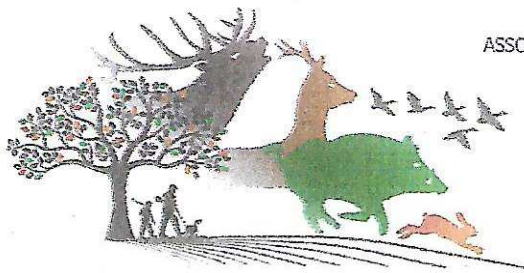


Daniel REININGER
Président d'Alsace nature



Copie adressée à monsieur le Préfet du Haut-Rhin

Contact LPO / GEPMA / Alsace Nature : 8 rue Adèle Riton 67000 Strasbourg



Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin

Président : Gilles KASZUK

13 rue du Tirol - 68100 MULHOUSE

A tous les détenteurs d'un droit de chasse

A diffuser à tous les chasseurs

Objet : Schéma en danger

Mulhouse, le 3 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, votre Fédération travaille depuis maintenant plus d'une année à l'élaboration du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique. Après de nombreuses négociations, un consensus large a vu le jour sur tous les sujets, hormis l'agrainage de préparation de battue en montagne rejeté par l'ONF.

Le projet de schéma ainsi que l'étude environnementale afférente ont été analysés par la MRAE qui a formulé un certain nombre de recommandations, suivies pour la plupart par la Fédération.

Depuis le 21 juin, le public est consulté sur le projet. Alors que nous souhaitons laisser les choses se dérouler de manière normale et démocratique, nous avons été avertis de tentatives d'influence et de manipulation de certains avec l'envoi de courriers tendancieux avec fourniture de courrier-type faussant les résultats de la consultation publique.

Face à ce constat et au vu de la gravité de la situation, nous vous demandons de réagir instamment et de vous prononcer en faveur du projet de schéma consultable sur le site de la Fédération et de la DDT <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public/Projet-de-schema-departemental-de-gestion-cynegetique-2019-2025-du-Haut-Rhin>

en écrivant à la DDT avant le 20 juillet

par courriel : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

ou par courrier :
DDT
Bureau Nature, Chasse, Forêt du Service Eau, Environnement et Espaces
Naturels
Cité administrative, bâtiment Tour
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR Cedex

Nous vous remercions également de scanner le présent courrier et de l'envoyer au plus grand nombre de sympathisants de la chasse.

A partir du 15 août, les chasseurs n'auront plus de schéma. Votre participation à cette consultation publique est donc absolument indispensable.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations dévouées.

Luemschwiller le 18 juillet 2019

Le Président

*J'approuve le nouveau
schéma départemental de
gestion cynégétique*



Le Maire,

Germain GOEPFERT

Gilles KASZUK

Sujet : [INTERNET] Avis -Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin

De : > Mairie de Zimmersheim (par Internet) <mairie@zimmersheim.fr>

Date : 25/06/2019 14:52

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Suite à différentes remarques et appels téléphoniques de marcheurs (promeneurs en forêt) à la mairie de Zimmersheim, nous souhaiterions que les chasseurs informent la commune des dates de battues en nous fournissant un planning périodique que l'on pourrait afficher et mettre en ligne sur notre site internet.

Vous en souhaitant une bonne réception, recevez, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.



Céline BOULAY

Secrétaire Mairie de Zimmersheim

! : 03. 89.44.22.61

7: 03.89.54.10.17

site : www.zimmersheim.fr

P Avant d'imprimer ce courriel, pensez à nos forêts !

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental de gestion cynégétique

De : > Bernard MANGIN (par Internet) <b.mangin@free.fr>

Date : 07/07/2019 08:55

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Madame, Monsieur

Après lecture du nouveau schéma départemental 2019-2025 de gestion cynégétique.

Je me prononce **pour l'application** de celui-ci.

Cordialement

Bernard **MANGIN**
4 rue des Champs
68320 FORTSCHWIHR
06-09-48-69-47

Département du
Haut-Rhin
Arrondissement
de Thann

Commune de Masevaux-Niederbruck

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers
élus
34
Conseillers en fonction
33
Conseillers présents
25

Séance du 9 juillet 2019

Sous la présidence de M. Laurent LERCH, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Luc REITZER, Maire délégué, M. Raymond TROMMENSCHLAGER, Adjoint, M. Serge EHRET, Adjoint, M. Richard MORITZ, Adjoint, Mme Eliane FARNY, Adjointe, Edmée GESSIER-BATTMANN, Adjointe, M. Marc BOVE, M. Antoine EHRET, M. Jean-Claude BASCHUNG, M. Pierre BATTMANN, M. Norbert BEHRA, Mme Chantal PRENEZ, Mme Annie MUNCK, M. Jean-Luc BISCHOFF, M. Michel WIESSER, Mme Colette NASSANY, Mme Florence TROMMENSCHLAGER, Mme Sabine KLING, Mme Florence EHRET, Mme Christelle LIPP, Mme Caroline LORENZINI, M. Joseph REITZER, M. Ludovic DELACOTE, M. Jérémy BATTMANN.

Etaient absents excusés : Mme Marie GALLIOT, avec procuration à M. Raymond TROMMENSCHLAGER, M. Didier SANSIG, avec procuration à Mme Eliane FARNY, M. Dominique KILLHERR, avec procuration à M. Michel WIESSER, Mme Isabelle NASS, avec procuration à Mme Florence TROMMENSCHLAGER, M. Pascal TOTO, Mme Elisabeth DIRR, avec procuration à M. Laurent LERCH, Mme Marie-Alice TRONCHI, avec procuration à Mme Christelle LIPP.

Etait absent : M. Edouard RINGENBACH.

Convocation du 2 juillet 2019.

Secrétaire de séance : M. Jérémy BATTMANN.

XI. Schéma Départemental de gestion cynégétique SDGC

La révision du SDGC est une opportunité pour promouvoir des orientations stratégiques nouvelles à la hauteur des enjeux territoriaux de restauration d'un meilleur équilibre faune et espaces naturels.

Le problème récurrent de déséquilibre agro-sylvo-cynégétique nécessite des changements profonds pour résoudre une situation doublement dramatique sur les chaumes et prairies pour l'élevage et dans les forêts publiques et privées.

Monsieur le Maire soumet au conseil de reprendre les 10 recommandations formulées par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges dans une motion à remettre à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin.

1. Affirmer un objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables
2. Assurer un monitoring continu des actions de chasse (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements);
3. Développer une véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois
4. Simplifier les règles de tir et réduction des écarts entre minima et maxima en respectant l'écologie des espèces ;
5. Interdire toutes pratiques d'agrainage (de dissuasion, kurrung ou d'appâtage) dès la mise en œuvre du nouveau SDGC au sein des communes de montagne, au cœur des massifs boisés, à l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agrainage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
6. Interdire l'affouragement des cervidés même en période de disette
7. Réserver et promouvoir les battues classiques, concertées ou administratives à la période normale d'ouverture de la chasse ;
8. Contribuer au maintien de la quiétude (hiver et printemps) pour la faune sauvage par des pratiques de chasse moins dérangeante (affut et approche) et les promouvoir pour la faune sauvage via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives
9. Expérimenter et renforcer les dispositifs de régulation pour le traitement des problèmes de dégâts aux prairies et aux cultures ;
10. Participer à des actions d'amélioration des milieux et à une meilleure appropriation des activités cynégétiques auprès du grand public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette motion et demande que la mise en œuvre de ces recommandations au sein du SDGC associée à l'implication communale via la commission communale consultative de la chasse (4C) pour sa déclinaison opérationnelle, devrait pouvoir redonner un minimum d'équilibre faune et flore sur notre territoire. Ce schéma devrait par ailleurs permettre d'assurer les prochaines relocations de baux de chasse (2024) dans un contexte plus serein et plus engageant entre les communes et leurs locataires.



Pour extrait conforme,
MASEVAUX-NIEDERBRUCK, le 10 juillet 2019

Le Maire :

Laurent LERCH

Sujet : [INTERNET] TR: consultation

De : > eric (par Internet) <eric@mathelon-armes.com>

Date : 16/07/2019 17:06

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

De : eric@mathelon-armes.com [mailto:eric@mathelon-armes.com]

Envoyé : lundi 15 juillet 2019 18:42

À : 'ddt-consultation-@haut-rhin.gouv.fr'

Objet : consultation

Messieurs,

Je soussigné, Eric MATHELON vous confirme mon entière adhésion à ce projet de Schema Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 proposé par la FDC68.

Ce projet a été particulièrement bien étudié afin de répondre au mieux aux attentes et intérêts des différentes parties concernées (environnement, agriculture, sylviculture, chasse).

Il est souhaitable qu'il soit accepté sans réserve, y compris en ce qui concerne l'agrainage raisonné de préparation de battues en montagne qui reste une des meilleures façons de tenir les animaux en forêt.

Un tel agrainage permet, entre autres, d'éviter que les animaux ne descendent logiquement en plaine et n'y commettent des dégâts aux cultures, à la recherche de nourriture parfois absente en forêt en fonction des années et des aléas climatiques.

Supprimer un tel agrainage et venir ensuite demander aux seuls chasseurs de payer les factures de dégâts éventuels commis en plaine serait totalement illogique et inacceptable.

Une telle mesure aurait certainement pour conséquence la démobilitation de nombreux chasseurs qui contribuent déjà lourdement financièrement à la recherche de ce délicat équilibre entre la sauvegarde de la faune sauvage, l'agriculture, la sylviculture et les prescriptions législatives.

A n'en pas douter si ce Schéma Départemental de Gestion Cynégétique n'était pas adopté dans sa totalité de nombreuses Sociétés de Chasse ne reconduiraient pas leur bail lors des prochaines adjudications.

Si elles le faisaient, les conditions financières de ces mêmes baux seraient obligatoirement revues très fortement à la baisse et ce aux dépens directs des municipalités, propriétaires forestiers, ONF, etc...

Comptant sur le bon sens logique de toutes les parties en présence pour accepter et valider ce Schéma,

Meilleures salutations

Eric MATHELON

Sujet : [INTERNET] courrier

De : > Yves Mathelon (par Internet) <yves.mathelon@alpha-modules.com>

Date : 17/07/2019 17:43

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je viens, par le présent courriel, apporter mon soutien sans réserve au projet de schéma départemental de gestion cynégétique du Haut-Rhin tel qu'il est présenté sur le site de la fédération et de la DDT.

Fait à Rumilly le 17 juillet 2019-07-17

Yves Mathelon

Sociétaire de la société de chasse de Turckheim

Sujet : [INTERNET] avis SDGC

De : > helenemertz (par Internet) <helenemertz@aol.com>

Date : 12/07/2019 19:50

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

J'ai passé le permis de chasser en avril 2019.

En tant que jeune chasseur, je découvre le projet du SDGC et le trouve excellent en particulier pour la gestion du grand gibier et le domaine de la sécurité.

Et en tant qu'utilisatrice régulière de la forêt, je le trouve également tout à fait en adéquation avec toutes les autres activités de la forêt que la chasse.

Je demande que ce projet soit validé puis appliqué dès le 15/08 2019.

Hélène Mertz
4 rue du général de Gaulle
68220 Hégenheim

Sujet : [INTERNET] Schéma Départemental 2019-2025

De : > Patrick MERTZ (par Internet) <patrick.mertz@aditec-sa.fr>

Date : 05/07/2019 18:18

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Monsieur, Madame,

Je suis en accord avec le nouveau Schéma Départemental du Haut -Rhin tel qu'il est proposé à ce jour.

Cordialement

P. MERTZ

Tél. 06 83 56 97 47

GIC 1 de Ribeauvillé

Ribeauvillé le 18 juillet 2019

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin

Objet : enquête publique SDGC

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, le comité directeur du GIC 1, réuni le 17 juillet 2019, après avoir pris connaissance du document, a formulé à l'unanimité les observations suivantes :

En préambule, il rejoint globalement les recommandations du GIC 6 à l'exception de la Kurring dont il propose le maintien de 1kg de maïs par poste et complète par les remarques suivantes.

1° Il regrette que le nouveau schéma de gestion cynégétique n'ait pu se faire en concertation entre les fédérations des chasseurs des 2 départements alsaciens soumis au même régime de Loi locale. A un moment où le monde de la chasse subit des critiques et des attaques de toutes parts, il est fortement regrettable pour les chasseurs alsaciens et leur intérêt collectif que les orgueils respectifs et les « querelles de clocher » de nos élus fédéraux n'aient pu être surmontés pour présenter un projet commun. L'avenir montrera leur responsabilité !

La mise en place d'un timbre unique sanglier pour les 3 départements 57, 67 et 68 montre que tout est possible quand la volonté est présente.

Les problématiques en matière de gestion des cervidés et des sangliers, ne sont-elles pas similaires dans la vallée de Lapoutroie et dans la vallée de Schirmeck ? Malheureusement, à lire les propositions divergentes en matière d'agrainage sur les 2 départements relevant de la même Administration régionale et qui doivent intégrer prochainement la même Communauté Européenne d'Alsace, il est aisé de mesurer le chemin restant à parcourir pour fédérer le monde la chasse.

Alors que la division actuelle permettra à nos opposants d'exploiter nos contradictions, l'union aurait sans doute renforcé la crédibilité des chasseurs.

Par conséquent le comité considère que toute disposition qui tend à uniformiser les règles de gestion pour la communauté des chasseurs alsaciens est à privilégier.

2°) La différenciation entre les lots de plaine et de montagne qui ne repose sur aucun critère biologique, introduit un clivage entre chasseurs d'un même GIC.

La notion même d'unité de gestion cynégétique devrait imposer le respect des mêmes règles de gestion au sein de l'unité territoriale.

On entend déjà des chasseurs se plaindre qu'ils ne pourront plus avoir les sangliers en battue parce que leurs voisins pourront les attirer et les concentrer par l'agrainage alors qu'ils relèveront du même régime d'indemnisation des dégâts.

Nul ne connaît aujourd'hui la mobilité des sangliers au sein d'un GIC (et même entre GIC) et rien ne dit qu'une fois passée la période sensible en plaine, les sangliers ne monteront pas en montagne pour occasionner des dégâts où la dissuasion est interdite. Bref beaucoup de problèmes soulevés pour une solution qui n'apporte pas de réponse.

L'abandon de l'agrainage (à l'exception de la Kirrung qui devrait être maintenue puisqu'elle facilite le tir du sanglier en chasse individuelle), pourrait apporter soit la confirmation du bienfondé de la mesure, dans la réduction des dégâts, soit la preuve de son inefficacité. Dans ce dernier cas, il deviendra indispensable de reconsidérer la responsabilité des chasseurs dans l'indemnisation des dégâts de sangliers.

Par conséquent le GIC souhaite la suppression de la notion de lots de plaine et de montagne et l'instauration de règles uniques au sein d'un GIC.

3°) Sur le GIC 1, la réduction des populations de cervidés est une priorité annoncée par le GIC depuis quelques années et va être poursuivie.

Si les efforts entrepris par les chasseurs sur les biches et faons sont importants, les prélèvements de cerfs mâles semblent encore insuffisants.

Comme les sanctions ont été levées pour le non-respect des critères d'âges dans les catégories C2 et C3, nous ne comprenons pas les raisons qui interdisent le prélèvement en battue des C1 pour les chasseurs qui le souhaitent. Cette disposition qui serait temporaire (le temps de ramener la population à l'état souhaité) ne serait que facultative et se justifie particulièrement sur le GIC 1 sans remettre aucunement en cause la classification C1, C2, C3.

En effet, les C1 sont des jeunes cerfs qui pour beaucoup sont encore en velours en août donc non prélevés. En septembre au moment du brame, compte tenu des attributions importantes de C2 et C3, beaucoup de chasseurs vont concentrer leur recherche sur les cerfs adultes et de récolte.

La période des battues démarrant à la fin du brame, l'activité des chasseurs va se focaliser sur les prélèvements importants des biches et faons dont le non-respect est susceptible de sanctions.

En conséquence, la faiblesse des résultats en C1 peut s'expliquer ; la possibilité de tirer ces cerfs facilement identifiables en battue (terminaison par une pointe), permettrait d'atteindre un niveau de prélèvement supérieur chez les jeunes animaux mâles dans le respect de la pyramide des âges recherchée.

Sans parler des modes de chasse des lots voisins sur les Vosges et le Bas-Rhin (où le tir en battue ne pose aucun problème), ces cerfs sont déjà autorisés en poussée dans le Haut-Rhin.

Mais comme beaucoup de sociétés de chasse du GIC 1 ont un nombre de partenaires dépassant 8, la pratique de la poussée est compliquée.

Dans ce contexte quelques fusils de plus ou de moins, cela change quoi ? Plus de réalisations !

Pourquoi tant de contraintes stériles ? Ne peut-on pas faire confiance aux chasseurs, qui sont aussi des gens respectables et responsables.

Par conséquent le GIC souhaite le tir du C1 en battue et l'assouplissement des contraintes quand elles relèvent du dogme et que la situation nécessite de l'efficacité dans les réalisations.

En m'associant à mes collègues, nous vous prions, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations très respectueuses.

Jean-Claude MILLION

Président du GIC1

Sujet : [INTERNET] Schéma 2019/2025-du Haut -Rhin

De : > Antonio Missimi (par Internet) <antonio.missimi@orange.fr>

Date : 07/07/2019 18:43

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Je suis favorable au projet schéma départemental de gestion -cynégétique -2019/2029 du Haut -Rhin.

Envoyé de mon iPhone

Département du
HAUT-RHIN

COMMUNE DE MITZACH

Arrondissement
de THANN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 5 juillet 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FRANCK, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 6

Conseillers présents :

MM. FRANCK Bernard - GUILLEMAIN Pierre - BRINGARD Roger - ERNY Michel - Mmes RIETH Florence - ROTHRA Marie-Jeanne

Absents excusés : M. COMPERE Jean-François (procuration à M. Bringard) - Mme BRECHBIEHL Christiane (procuration à Mme Rothra) MM. LERCH Christophe - JAEGY Sébastien (procuration à Mme Rieth) - Mme WILHELM Marion

9. REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE

La commune de Mitzach, comme de nombreuses communes de montagne a été particulièrement touchée par de très importants dégâts de sangliers sur des terrains de fauche. Par ailleurs la pression des cervidés sur la régénération naturelle en forêt est de plus en plus forte par le développement et l'augmentation du cheptel de cette espèce sauvage.

Après avoir discutées des problématiques qui mettent en grandes difficultés les exploitations agricoles et la survie à long terme de nos forêts, le conseil municipal a décidé à l'unanimité l'envoi de la lettre (voir ci-dessous) à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin pour la modification du schéma départemental de gestion cynégétique pour la période de 2019 à 2025.

Monsieur le Préfet,

Après en avoir débattu en conseil municipal, je souhaite vous faire part de nos réflexions et attentes dans le cadre de la consultation publique relative au schéma départemental de gestion cynégétique proposé par la fédération des chasseurs.

La recherche d'un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique entre chasseurs, propriétaires et gestionnaires des espaces naturels n'est pas satisfaisante et la situation actuelle constatée en milieu forestier mais également en milieu agricole, renforcent nos inquiétudes pour la bonne gestion de notre territoire.

La mise en œuvre du schéma passé et sa déclinaison via des actions de chasse (plan de chasse, mesures de régulation, etc...) n'a pas montré d'évolution significative. Les problèmes restent plus que jamais prégnants sur notre ban communal malgré des efforts de prélèvement constatés ces dernières années.

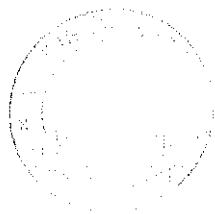
Les représentants de la commune de Mitzach confirment qu'ils ne sont pas contre la présence des ongulés sur le territoire mais souhaitent que le schéma départemental de gestion cynégétique pour la période de 2019 à 2025 intègre les recommandations suivantes :

1. affirmer un objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
2. assurer un monitoring continu des actions de chasse (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;

3. **développer une véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois ;
4. **simplifier les règles de tir et réduction des écarts entre minima et maxima** en respectant l'écologie des espèces ;
5. **interdire toutes pratiques d'agrainage (de dissuasion, kirting ou d'appâtement) dès la mise en œuvre du nouveau SDGC au sein des communes de montagne**, au cœur des massifs boisés. A l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agrainage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
6. **interdire l'affouragement des cervidés** même en période de disette ;
7. **réserver et promouvoir les battues classiques, concertées ou administratives à la période normale d'ouverture de la chasse** ;
8. **contribuer au maintien de la quiétude (hiver et printemps)** pour la faune sauvage par des pratiques de chasse moins dérangement (affut et approche) et les **promouvoir** pour la faune sauvage **via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives** ;
9. **expérimenter et renforcer les dispositifs de régulation pour le traitement des problèmes de dégâts aux prairies et aux cultures** ;
10. **participer à des actions d'amélioration des milieux et à une meilleure appropriation des activités cynégétiques auprès du grand public.**

La mise en œuvre de ces recommandations au sein du SDGC associée à notre implication communale via la commission communale consultative de la chasse (4C) pour sa déclinaison opérationnelle, devrait pouvoir redonner un minimum d'équilibre faune et flore sur notre territoire. Ce schéma devrait par ailleurs permettre d'assurer les prochaines relocations de baux de chasse (2024) dans un contexte plus serein et plus engageant entre les communes et leurs locataires.

En espérant leur prise en compte dans le cadre de l'arrêté d'adoption du SDGC 2019 -2025, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire.
Mitzach, le 15 juillet 2019
Le Maire :


Bernard FRANCK

Sujet : [INTERNET] projet de shema

De : > Hervé MONNIER (par Internet) <marieclaude.monnier00@orange.fr>

Date : 10/07/2019 13:08

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour

avis favorable sur le projet de shema départemental de gestion cynégétique 2019/2025.

HERVE MONNIER

Sujet : [INTERNET] Nouveau plan schéma départemental de gestion cynégétique

De : > Allan MORAND (par Internet) <Allan.MORAND@police.vs.ch>

Date : 08/07/2019 09:02

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

En tant que chasseur, je me prononce favorablement en faveur du nouveau projet de schéma départemental de gestion cynégétique.

Merci d'en prendre acte.

Meilleures salutations

Dominique Morand

Sujet : [INTERNET] Pas ce plan de chasse

De : > Christophe Moyses (par Internet) <jeancmoyses@gmail.com>

Date : 07/07/2019 16:23

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Dans notre département, certaines espèces de gros gibier sont hors de contrôle, provoquant des dégâts sur les activités agricoles, que les versements de baux et indemnités de destruction de cultures sont très loin de compenser. Et certaines cultures sont simplement impossibles. De plus, les chasseurs ne sont plus assez nombreux pour mener à bien leur mission de régulation de la faune.

Renouveler un plan de chasse ressemblant au précédant qui a échoué serait donc une erreur.

Plutôt que d'autoriser à nourrir le gibier, il serait plus performant d'augmenter la surveillance et l'intervention de l'Etat par le biais de L'ONCFS, d'augmenter le nombre des Louvetiers et d'autoriser ces derniers à utiliser tous types de lunettes de tir.

La possibilité pour un agriculteur de protéger ses champs est théorique. En pratique, il y a presque toujours un problème réglementaire qui empêche l'agriculteur de protéger légalement ses champs ou pâturages. Dans ces cas là, se sont également les services départementaux qui devraient pouvoir nommer les agriculteurs titulaires d'un permis de chasser " permissionnaire permanent " sur les surfaces qu'ils exploitent.

Il me paraît incensé d'adopter ce plan de chasse en l'état, c'est-à-dire :

- sans interdire l'affouragement
- sans préciser les seuils et moyens d'intervention des Louvetiers
- sans négocier des possibilités réelles de chasse de gardiennage pour les agriculteurs.

Enfin, certains chasseurs ayant les bras longs, il faut des textes clairs et indiscutables pour ces trois sujets ainsi qu'une implication d'arbitrage de l'ONCFS pour faire appliquer ces textes.

Alors ensemble nous pouvons réussir à diminuer l'intolérable coût des dégâts de gibiers dans le Haut Rhin.

Cordialement

Christophe Moyses pour l'EARL Moyses Bio

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - Schéma Départemental de Gestion cynégétique

De : > Jean-Yves Muespach (par Internet) <jy.muespach@gmail.com>

Date : 05/07/2019 11:02

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour

Par la présent je prononce pour et dans sa totalité à la proposition du projet faite par le fédération des chasseurs du Haut-Rhin et Mr Gilles Kaszuk

Cordialement

Jean-Yves Muespach

5 Rue du Stade

F-68220 Leymen

Mobile : +33 (0) 7 84 99 53 20

Fixe : +33 (0) 3 89 70 59 53

Sujet : [INTERNET] Schéma en danger

De : > Munch Maurice (par Internet) <munch.maurice@wanadoo.fr>

Date : 19/07/2019 16:22

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Je me prononce en faveur du projet de Schéma
consultable sur le site de la Fédération et de la DDT.
Munch Maurice

Envoyé de mon iPad

DEPARTEMENT
DU HAUT RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR

Nombre des Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 8
plus 3 procurations

COMMUNE DE MUNTZENHEIM

Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

séance du 8 juillet 2019

sous la Présidence de M. le Maire, Marc Bouché

Consultation publique concernant le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (DEL-07-2019-03)

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin est soumis à consultation du public par voie électronique à compter du vendredi 21 juin 2019 et jusqu'au 20 juillet 2019.

Toutes les communes du Haut-Rhin sont invitées à exprimer leur avis sur ce schéma dans le cadre de cette consultation.

M. le Maire présente une synthèse du document.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce schéma 2019-2025.

Fait à Muntzenheim le 10 juillet 2019
Le Maire, Marc Bouché



décision exécutoire par transmission
à la Préfecture le 10 juillet 2019

Sujet : [INTERNET] Nouveau SDGC

De : > Vincent Nitsch (par Internet) <vincent.nitsch@gmail.com>

Date : 11/07/2019 11:14

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Favorable à ce nouveau SGDC avec une remarque ...

Quelle impact peut avoir la fermeture le la chasse à la sarcelle et de la grive à l'échelle d'un département ? ... Alors que ces espèces sont largement chassées ailleurs en France et dans toute l'Europe !

Cordialement

Vincent NITSCH

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET]

De : > Jean Pierre HAAS (par Internet) <jp.haas41@gmail.com>

Date : 08/07/2019 16:49

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

je me prononce en faveur du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique

du Haut-Rhin élaboré par la Fédé Chasse 68

Fréland, le 29 juillet 2019



Monsieur Laurent TOUVET
Préfet du département du Haut-Rhin

7 rue Bruat
BP 10489
68020 COLMAR CEDEX

Objet : gestions des espèces « grands gibiers »

Monsieur le Préfet,

- Par la présente, nous, membres du conseil municipal de Fréland, après lecture :
- ✓ des 10 recommandations sur le schéma départemental de la gestion cynégétique pour la période 2019-2025,
 - ✓ lecture du courrier du Parc Naturel et Régional du Ballon des Vosges,
 - ✓ lecture du courrier de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut Rhin,

Souhaitons,

D'une part, porter à votre connaissance les remarques suivantes relatives à la gestion des espèces « grands gibiers » :

Nous demandons et sommes favorables à la stricte interdiction de toutes formes de nourrissages d'appâtements, agrainages, kirrung, foin des sangliers et cervidés.

En guise d'attractifs, par contre, nous sommes favorables à la pose de pierres à sel et à l'emploi de goudron de Norvège pour attirer les sangliers aux postes de tirs, excluant toutes formes de nourrissages.

Pour notre seule commune de Fréland, les dégâts de sangliers causés aux prairies représentent plus de 40 hectares depuis le début de cette année.

D'autre part, attirer votre attention sur un constat que nous jugeons alarmant, à savoir, d'année en année, la surpopulation grandissante des cervidés, et ce malgré l'attribution de bracelets. Nous constatons aussi la prolifération de l'abrutissement de la régénération naturelle et de l'écorçage des jeunes plantations, (plus de 200 hectares de dégâts sur les 958 hectares de forêt communale, auxquels s'ajoutent ceux occasionnés en forêts privées et ceux recensés sur les exploitations agricoles par le pâturage des prairies, causant une perte sèche de fourrage pour nos agriculteurs).

Forts de ces constats, nous souhaitons vous sensibiliser aux difficultés énumérées ci-dessus, car selon nous, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique entre chasseurs, propriétaires forestiers et gestionnaires des espaces naturels n'est plus du tout maintenu malgré l'assouplissement important des consignes de tirs avec sources lumineuses, tirs de nuit, suppression des horaires de levé et de couché du soleil et malgré l'intervention des Louvetiers. **Nous ne maîtrisons plus du tout les surpopulations de sangliers et de cervidés.**

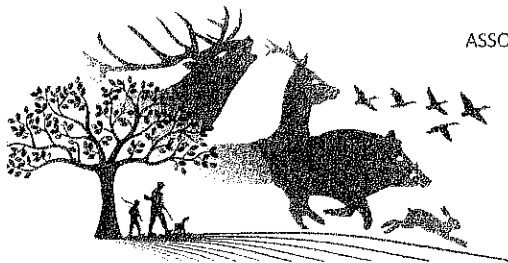
Enfin, vous proposer que soit assouplie la réglementation inhérente à l'attribution des bracelets pour la population des cerfs. Que l'attribution des C2 - C3 soit moins restrictive et que le prélèvement des cerfs mâles soit laissé à la libre appréciation de l'Adjudicataire, sans qu'il y ait de sanction en cas d'évaluation erronée de l'âge de l'animal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.



Le Maire,

Jean Louis Barlier



Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin

Président : Gilles KASZUK

13 rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE

A tous les détenteurs d'un droit de chasse

A diffuser à tous les chasseurs

Objet : Schéma en danger

Mulhouse, le 3 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, votre Fédération travaille depuis maintenant plus d'une année à l'élaboration du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique. Après de nombreuses négociations, un consensus large a vu le jour sur tous les sujets, hormis l'agrainage de préparation de battue en montagne rejeté par l'ONF.

Le projet de schéma ainsi que l'étude environnementale afférente ont été analysés par la MRAE qui a formulé un certain nombre de recommandations, suivies pour la plupart par la Fédération.

Depuis le 21 juin, le public est consulté sur le projet. Alors que nous souhaitons laisser les choses se dérouler de manière normale et démocratique, nous avons été avertis de tentatives d'influence et de manipulation de certains avec l'envoi de courriers tendancieux avec fourniture de courrier-type faussant les résultats de la consultation publique.

Face à ce constat et au vu de la gravité de la situation, nous vous demandons de réagir instamment et de vous prononcer en faveur du projet de schéma consultable sur le site de la Fédération et de la DDT <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public/Projet-de-schema-departemental-de-gestion-cynegetique-2019-2025-du-Haut-Rhin>

en écrivant à la DDT avant le 20 juillet

par courriel : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

ou par courrier :
DDT
Bureau Nature, Chasse, Forêt du Service Eau, Environnement et Espaces Naturels
Cité administrative, bâtiment Tour
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR Cedex

FREYBURGER Amélie
10 Rte de Polmar
68750 BERGHEIM

Nous vous remercions également de scanner le présent courrier et de l'envoyer au plus grand nombre de sympathisants de la chasse.

A partir du 15 août, les chasseurs n'auront plus de schéma. **Votre participation à cette consultation publique est donc absolument indispensable.**

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations dévouées.

Je soutiens le projet de la
FDC du Ht Rhin

Le Président

Gilles KASZUK

e passe à
Aulère I
Roderen II
Ht Koenigsbourg soi
BERGHEIM III
St Hippolyte IV

Sujet : [INTERNET] consultation schéma

De : > Jean-Paul FRICKER (par Internet) <jpaul.fricker@free.fr>

Date : 10/07/2019 13:09

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour,

Par la présente je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon approbation pour le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique tel qu'il est finalisé sur le site de la FDC68.

Cordialement à vous .. jp FRICKER chasseur et locataire du lot 294/6 à St Croix aux Mines



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] schéma en danger

De : > Friedmann, Marie-Josée (par Internet) <mfriedmann@frankonia.fr>

Date : 05/07/2019 17:21

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour,

Je donne mon avis favorable pour ce nouveau schéma .

REMARQUE :

Faudrait augmenter les doses d'agrillage et karring, seul moyen de diminuer les dégâts.

Sujet : [INTERNET] Nouveau schéma de gestion cynégétique .

De : > Fuhrmann Bernard (par Internet) <bernardfuhrmann@gmail.com>

Date : 07/07/2019 19:12

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Je suis favorable

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Consultation SDGC

De : > Thierry Peter - Mairie de LEYMEN (par Internet) <thierry.peter@mairie-leymen.fr>

Date : 11/07/2019 10:24

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Copie à : OTMANE Rémy <remy.otmane@mairie-leymen.fr>, "MUESPACH Jean-Yves" <jy.muespach@mairie-leymen.fr>

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin, vous sollicitez également l'avis de toutes les communes du Haut-Rhin.

S'agissant de la commune de Leymen, tous les documents mis en ligne dans le cadre de cette consultation ont été examinés. Parmi ces documents figure celui élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin. Nous estimons que ce document doit être la référence dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique. Nous approuvons donc la totalité de ce document et n'avons pas d'autre remarque particulière à émettre.

Cordialement.

Monsieur Rémy OTMANE

Maire de Leymen

1 rue Principale

68220 LEYMEN

Tél. : 03.89.68.51.37

Fax : 03.89.68.56.78

Courriel : secretariat@mairie-leymen.fr

Sujet : [INTERNET] SDGC

De : > Philippe Pallud (par Internet) <phrenardiere@orange.fr>

Date : 07/07/2019 08:34

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je suis globalement favorable à ce nouveau SDGC.

Meilleures salutations

Philippe Pallud, partenaire à Kunheim .

Sujet : [INTERNET] Observation relative au schéma cynégétique 2019-2025

De : > Patry Christian (par Internet) <christian.patry@orange.fr>

Date : 14/07/2019 22:20

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

>

> En tant qu'agricultrice de montagne, éleveuse de bovins allaitants sur la commune de Lapoutroie, je vous fais part de mes remarques relatives au schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025, actuellement soumis à enquête publique.

>

> Concernant le cerf élaphe:

> La population sur le secteur que j'exploite est très importante en cerfs (estimée à 20 animaux/100 ha) et ce, depuis de nombreuses années. La perte en fourrages récoltés (prairies naturelles exclusivement) est évaluée à 40% chaque année, soit un manque à gagner considérable pour l'exploitation. Sur mes parcelles de fauche les cerfs sont constamment présents sauf en période de brame. En effet, n'étant pas inquiétés, ils recherchent une herbe riche en azote. Cette situation est d'autant plus difficile à vivre pour l'exploitation que les années de sécheresse se succèdent, entraînant de fortes contraintes pour l'achat du fourrage manquant. La présence des cerfs est aussi potentiellement problématique pour mon troupeau en raison des risques sanitaires possibles. De nombreuses épizooties/parasitoses sont communes à ces deux ruminants et on sait que les risques croissent avec la densité d'animaux. D'autre part, les dégâts sur les clôtures sont plus importants, engendrant une charge de travail accru, dans des secteurs difficiles d'accès où les tâches se font essentiellement à pied.

>

> Le futur schéma cynégétique n'a manifestement pas pour but de réduire les effectifs de cerfs, mais de permettre aux chasseurs de disposer d'un large panel d'animaux de qualité (trophées). Cela se fait au détriment des agriculteurs qui nourrissent ces animaux quasiment toute l'année et subissent leurs dégâts.

>

> Je souhaiterais que ce schéma ne soit pas adopté en l'état mais que toutes mesures soient prises afin de ramener la densité de cerfs en deçà d'un seuil qui soit acceptable pour tous, à une échéance proche; une densité de 2 ou 3 animaux/100 ha paraît être un bon compromis pour l'ensemble des acteurs concernés, en permettant les actions de chasse et en réduisant suffisamment les dégâts aux cultures notamment.

>

> Concernant le sanglier:

> Les dégâts de ces animaux sont considérables en zone de montagne. Sur mon exploitation: plus d'1 ha en 2017 et en 2018 ont été complètement retournés. Cela m'a obligé à prévoir la remise en état des parcelles, avec des frais à la clé (broyage, semis...), mais surtout entraîne un surcroît de travail qui est très difficile à supporter de manière générale pour les exploitations de montagne déjà soumises à de fortes contraintes (climat plus rude, parcelles non mécanisables, terrains en pente, faibles rendements...). Enfin, les parcelles exploitées étant en forte pente, l'impact sur la sécurité lors des travaux mécanisés n'est pas négligeable. En effet le terrain labouré par les animaux devient instable sous les roues des engins.

> J'ai fait le choix cette année de clôturer la parcelle la plus sensible, ce qui impose de nouveau des contraintes en termes de disponibilité à un système extensif à la base; achat et pose de la clôture, mais aussi électrification permanente et entretien important notamment plusieurs fauches à la main sous le fil à prévoir chaque année (cette parcelle de plus de 4 ha présente donc... environ 1 km de linéaire de clôture!).

> Je suis aussi très sensible à l'impact de la surpopulation de suidés sur la biodiversité en général: dévastation des nids à terre, de certaines espèces végétales. Cette surpopulation est entretenue par l'homme, elle s'apparente davantage à de l'élevage qu'à une gestion de faune sauvage (sans les normes sanitaires qui nous sont imposées à nous, éleveurs).

>

> Le schéma cynégétique indique vouloir faire baisser la densité de sangliers, notamment sur les secteurs ciblés comme les plus sensibles. Toutefois ces mesures me paraissent

insuffisantes pour une réduction importante et rapide des populations de suidés. Aussi je propose de supprimer totalement l'agrainage de dissuasion, de réduire l'agrainage d'appât et de mettre les moyens en place pour vérifier que cela soit respecté. Je propose aussi de prévoir des dispositifs de destruction complémentaires au cas où la densité de sangliers ne chute pas suffisamment dans un délai proche.

>

> Les agriculteurs de montagne étant spécialement impactés dans leur quotidien par cette prolifération de gibier, je trouverais opportun qu'ils soient représentés lors des différentes tractations relatives à la gestion du gibier.

Cordialement

Emmanuelle Patry

236 les Hautschires

68650 Lapoutroie

Sujet : [INTERNET] Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

De : > Mairie de Pfetterhouse (par Internet) <secretariat.mairie@pfetterhouse.net>

Date : 18/07/2019 10:13

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Monsieur le Directeur,

Concernant la consultation relative au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, je veux par la présente apporter toute mon approbation quant à ce projet.

En tant que Maire de Pfetterhouse, je constate que la chasse nous rapporte des revenus très très supérieurs à la forêt, alors que l'ONF voudrait restreindre les possibilités données aux chasseurs d'effectuer des prélèvements.

Au vu des derniers arrêtés préfectoraux que vous nous avez adressés, « ordre » est en quelque sorte donné aux chasseurs afin qu'ils augmentent les prélèvements.

Je constate, après leurs avoir adressé ces arrêtés, qu'ils se plaignent de ne pas pouvoir faire davantage et risquent de se désintéresser de nos chasses car trop de contraintes.

Nous n'en sommes pas là mais si par ailleurs on veut restreindre l'agrainage de dissuasion et de préparation des battues comme le suggère l'ONF, nous aurons à l'avenir davantage de dégâts et plus de chasseurs pour payer ces derniers.

Par ailleurs, l'ONF perçoit encore ses pourcentages sur le montant du loyer correspondant aux surfaces forestières et a tout intérêt à ce que les loyers soient le plus élevé possible.

La dissuasion est indispensable dans tout secteur, même en montagne et je dirais surtout en montagne où les prairies nécessitent des travaux importants de remise en état.

Aussi, je souhaite en tant que Maire, que ce Schéma élaboré en concertation soit finalisé tel que, tout en levant les contraintes d'agrainage.

Il y va de l'intérêt des Communes et des Communes forestières comme la mienne, de l'intérêt des propriétaires forestiers ainsi que des agriculteurs qui subissent d'importants dégâts dans les prés et les pâturages.

Il faut donner aux chasseurs la possibilité de prélever un maximum et ainsi ils pourront et devront pleinement assumer leur responsabilité.

Restant sur ce souhait, d'une longue expérience des relations avec les chasseurs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, mes sentiments distingués.

Le Maire,
Jean Rodolphe FRISCH

Commune de PFETTERHOUSE

1 Place Saint Géron

68480 PFETTERHOUSE

Tél : 03.89.25.61.01

Fax : 03.89.25.68.04

Mail : secretariat.mairie@pfetterhouse.net

Sujet : [INTERNET] schéma départemental de gestion cynégétique
De : > Dominique PFLIEGER (par Internet) <dpflieger61@gmail.com>
Date : 19/07/2019 11:13
Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Madame, monsieur

Par la présente, je déclare soutenir le schéma gestionnaire de la chasse du Haut-Rhin du 21 juin 2019.

Salutations cordiales

Dominique Pflieger
19 rue principale
F-68130 Tagsdorf
+33 78 11 59 378

Sujet : [INTERNET] Fwd: Consultation publique Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin

De : > Info (par Internet) <Info@architektonica.ch>

Date : 20/07/2019 11:20

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Projet du schéma Départemental de gestion cynégétique 2019-2020

Madame, Monsieur

Concerne la consultation du nouveau projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025. Veuillez noter mon avis favorable à ce projet dans un souci d'équilibre agro-sylvo-cynégétique efficace et durable pour notre faune et notre territoire forestier.

Meilleures salutations.

Paul Philipponna

Munster, le 15 juillet 2019

LS/SJ - 8674

Dossier suivi par :

Claude MICHEL

Objet :

Avis sur le SDGC Haut-Rhin

Copies :

Communes 68

Communautés de Communes 68

Monsieur Laurent TOUVET
Préfet du département du Haut-Rhin
7 rue Bruat
BP 10489
68020 COLMAR CEDEX

Monsieur le Préfet,

Après en avoir débattu au sein du comité syndical, je souhaite vous faire part de nos réflexions et attentes dans le cadre de la consultation publique relative au schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) proposé par la fédération des chasseurs.

La recherche d'un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique entre chasseurs, propriétaires et gestionnaires des espaces naturels n'est pas satisfaisante sur la partie haut-rhinoise. La situation actuelle constatée en milieu forestier mais également en milieu agricole, renforce nos inquiétudes pour la bonne gestion de notre territoire. Nous avons pu l'évoquer à plusieurs reprises par courrier et lors de rencontres spécifiques.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges a en charge la déclinaison de sa charte. Cette dernière, précise que l'ensemble des partenaires signataires de la charte doivent « Veiller à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans le cadre de la déclinaison de la mesure 3.2.2 soutenir une sylviculture proche de la nature valorisant localement le bois ». La situation actuelle des populations d'ongulés à l'échelle de montagne haut-rhinoise n'est plus acceptable et en contradiction avec l'ambition de la charte. L'impact économique de ce déséquilibre est démontré en particulier en foresterie (absence de régénération, dégradation des bois et surtout perte de valeur d'avenir des peuplements) mais aussi au niveau des espaces pastoraux (dégâts de sangliers, perte fourragère remettant en cause la nécessaire recherche d'autonomie fourragère des exploitations agricoles de montagne).

Dans un contexte de changement climatique, de crise sanitaire des forêts constatée actuellement, je tiens tout particulièrement à souligner que le déséquilibre ne facilitera pas la nécessaire adaptation de la gestion des espaces naturels de notre territoire. Des mesures ambitieuses méritent d'être prises dans le cadre du SDGC.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges assure par délégation, la gestion de 2 réserves naturelles nationales sur le Haut-Rhin. Les plans de gestion, tous deux validés par arrêté en 2018, doivent répondre aux objectifs à long terme de maintien de l'équilibre faune / flore. Conscient que les superficies concernées par les Réserves naturelles ne permettent pas d'appréhender la question cynégétique de façon satisfaisante, il apparait indispensable que les enjeux associés à ces espaces naturels protégés puissent être intégrés dans le schéma départemental de gestion cynégétique.

Par ailleurs, le Parc assure l'animation de la mise en œuvre de documents d'objectifs de plusieurs sites Natura 2000 ainsi que l'animation de la déclinaison du Plan National d'actions en faveur du Grand tétras – Massif des Vosges. Les dispositifs d'observation assurés sur différents sites mettent en évidence un impact réel sur la biodiversité avec une dégradation constatée de l'état de conservation des habitats forestiers due aux abrutissements des ongulés pouvant remettre en question les engagements de l'Etat vis-à-vis de l'Europe. Ce constat apprécié sur les sites les plus remarquables du Parc a probablement par effet domino des impacts négatifs sur l'ensemble de la biodiversité de nos espaces naturels : flore, insectes pollinisateurs et de l'avifaune.

Parc naturel régional des Ballons des Vosges • 1 cour de l'Abbaye 68140 Munster • Tél: 03.89.77.90.20
Fax : 03.89.77.90.30 • www.parc-ballons-vosges.fr

La mise en œuvre du SDGC passé et sa déclinaison via les actions de chasse (plan de chasse, mesures de régulation, etc...) n'a pas montré d'évolution significative. Les problèmes restent plus que jamais prégnants économiquement et écologiquement sur la totalité de partie haut-rhinoise du Parc.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges n'est pas contre la présence des cervidés ou des sangliers sur son territoire. Ces espèces ont toute leur place et sont aussi des atouts pour le développement de notre territoire.

Si des précisions au projet de SDGC soumis à la consultation du public ont été apportées par la fédération départementale des chasseurs. Celles-ci ne reprennent que partiellement les recommandations émises par l'autorité environnementale.

Au regard de ces constats, je souhaite par le présent avis que le SDGC pour la période de 2019 à 2025 intègre les recommandations suivantes :

1. affirmer un **objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier** pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
2. assurer un **monitoring continu des actions de chasse** (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;
3. développer une **véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois ;
4. **simplifier les règles de tir et réduction des écarts entre minima et maxima** en respectant l'écologie des espèces, **de veiller strictement à l'obligation de réalisation des minima voire d'appliquer des sanctions le cas échéant** ;
5. **interdire toutes pratiques d'agrainage (de dissuasion, kirting ou d'appâté) pouvant être requalifiées en nourrissage, dès la mise en œuvre du nouveau SDGC au sein des communes de montagne**, au cœur des massifs boisés. A l'exception des secteurs de cultures sensibles (vignoble et culture de céréales par exemple) aux dégâts de gibier, l'agrainage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace. Cette ambition en faveur de populations animales à l'état sauvage où la sélection naturelle et les actions de chasse se conjuguent pour un meilleur équilibre, devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
6. **interdire l'affouragement des cervidés** même en période de disette ;
7. **réserver et promouvoir les battues classiques, concertées ou administratives à la période normale d'ouverture de la chasse** afin de limiter les dérangements pour l'ensemble de la faune sauvage en période de reproduction notamment ;
8. **contribuer au maintien de la quiétude (hiver et printemps)** pour la faune sauvage par des pratiques de chasse moins dérangeante (affut et approche) et les **promouvoir** pour la faune sauvage **via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives** ;
9. **expérimenter et renforcer les dispositifs de régulation pour le traitement des problèmes de dégâts** aux forêts, prairies, hautes chaumes et aux cultures ;
10. **participer à des actions d'amélioration des milieux et à une meilleure appropriation des activités cynégétiques auprès du grand public** ;
11. proposer une gestion exemplaire sur les espaces naturels protégés avec une application plus stricte des plans de chasse.



Parc
naturel
régional
des Ballons
des Vosges

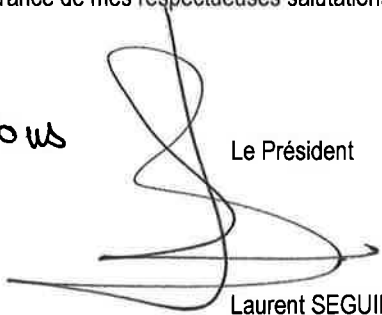
Une autre vie s'invente ici

Enfin, je tiens également à souligner que le Parc naturel régional des Ballons des Vosges soutient pour ce sujet cynégétique, la nécessaire cohérence des SDGC entre départements. Par ses missions, le Parc peut également prendre part à la déclinaison de certaines mesures avancées ou envisagées dans le cadre du futur SDGC au côté de nos communes (filière gibier, projets expérimentaux d'organisation des usages, actions de sensibilisation, pédagogie, gestion des habitats etc.).

En espérant la prise en compte de nos recommandations et que des compromis puissent être trouvés à l'issue de cette consultation, je reste à votre disposition en prévision de l'adoption définitive du SDGC 2019-2025 et je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Bien à vous

Le Président



Laurent SEGUIN

Parc naturel régional des Ballons des Vosges • 1 cour de l'Abbaye 68140 Munster • Tél: 03.89.77.90.20
Fax : 03.89.77.90.30 • www.parc-ballons-vosges.fr

51

PARCS
NATURELS
REGIONAUX
EN FRANCE

Alpilles, Ardennes, Armorique, Avennois, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boudes de la Seine Normandie, Brenne, Brière, Carréguis, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Gâtine du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bassin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise- Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdun, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

POURE Gérard
22 rue de Gabarret
68220 ATTENSCHWILLER

Attenschwiller, le 15 juillet 2019

à

Direction Départementale de Territoire

Objet : Schéma départemental de gestion cynégétique

Monsieur le Directeur,

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir donner un avis favorable au maintien du schéma départemental de gestion cynégétique tel que proposé par la fédération des chasseurs du Haut-Rhin pour une bonne gestion de la chasse dans notre département.

En vous remerciant à l'avance, recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations les plus cordiales.

Gérard Poure

Sujet : [INTERNET] schéma de gestion cynégétique

De : > Présent Cyril - SLA (par Internet) <present.cyril@agglo-saint-louis.fr>

Date : 12/07/2019 11:12

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour,

Par ce message, je tiens à vous notifier que je suis **favorable** au nouveau schéma de gestion cynégétique et qu'il serait opportun d'augmenter les quantités d'agraine et de kirrung, car depuis des années moins on agraine plus il y a des dégâts.

Bien cordialement,

Present Cyril

Tél. : 0389897221

Mobile : 0608884082

Fax : 0389897220

Mail : present.cyril@agglo-saint-louis.fr

Site : www.agglo-saint-louis.fr

Sujet : [INTERNET] avis sur consultation publique nouveau schéma SDGC

De : > Christine Reinherr (par Internet) <christine.reinherr@gmail.com>

Date : 06/07/2019 11:14

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

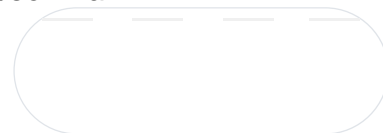
Bonjour,

Par la présente, je vous confirme être favorable au projet actuel de nouveau schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025.

Cordialement,

Christine Reinherr,

Garde-chasse de l'association Adonis sur la commune de Schweighouse-Thann



Sujet : [INTERNET] avis sur consultation publique SDGC

De : > Patrick Reinherr (par Internet) <p.reinherr@yahoo.fr>

Date : 06/07/2019 11:05

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour,

Par la présente, je vous confirme être favorable au projet actuel de nouveau schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025.

Cordialement,

Patrick Reinherr,

Président association de chasse Adonis sur la commune de Schweighouse Thann

Sujet : [INTERNET] Schéma Départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin

De : > Gilbert REY (par Internet) <reygilbert@orange.fr>

Date : 18/07/2019 08:33

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Gilbert REY

Le Mont-Sion

113 allée des Alouettes

74350 SAINT-BLAISE

Tél. 06 80 18 46 82

reygilbert@orange.fr

Adjudicataire de 3 lots de chasse contigus

(1) DURRENTZEN, (2) URSCHENHEIM, et (2) KUNHEIM

DDT du Haut-Rhin Service Chasse

Messieurs,

Suite à l'enquête publique concernant le schéma de gestion cynégétique du Haut-Rhin, le travail effectuée par la fédération des chasseurs, je viens apporter mon soutien et mon accord pour ce nouveau schéma 2019-2025.

Bien cordialement. REY Gilbert

Sujet : [INTERNET] Fw: Consultation publique Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin

De : > Bernadette Riegler (par Internet) <b.riegler@gmx.ch>

Date : 17/07/2019 09:29

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Projet du schéma Départemental de gestion cynégétique 2019-2020

Madame, Monsieur

Après consultation du nouveau projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025.

Veillez noter mon avis favorable à ce projet dans un souci d'équilibre agro-sylvo-cynégétique efficace et durable pour notre faune et notre territoire forestier.

Meilleures salutations.

Riegler Reinhardd

Sujet : [INTERNET] Projet de Schéma

De : > Gerard Riethmuller (par Internet) <riethmullergerard1@gmail.com>

Date : 17/07/2019 20:59

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonsoir,

Je fais suite au projet de schéma départemental de gestion cynégétique et vous informe que je suis favorable à ce nouveau schéma et vous prie de bien vouloir prendre ma voix en considération.

Bien cordialement

Gérard RIETHMULLER

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN		Extraits de Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal	
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER		DE LA COMMUNE DE RIMBACH-ZELL	
COMMUNE DE RIMBACH-ZELL		SEANCE DU 08/07/2019	
Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	11	Sous la présidence de Mme Angélique Muller, Maire.	
Nombre de conseillers en exercice :	11	Etaient présents : M Frédéric Bodet, M David Ferreira, M André Muller, Mme Sophie Hegy, Mme Danièle Noël, M Marc Schweighoffer, M René Steinlé, M Paul Volochinoff, M Georges Winterhalter, M Charles Wurtz.	
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	11	Absents excusés :	
Procurations :	0	<div style="text-align: right;"> REÇU LE 15 JUIL. 2019 SOUS-PREFECTURE DE THANN-GUERWILLER </div>	

9 – Avis sur la révision des schémas départementaux de gestion cynégétique (Vosges et Haut Rhin)

Madame le Maire explique qu'un avis concernant la révision des schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC) pour la période 2019-2025 est demandé au CM par le PNRBV.

Il nous est demandé de prendre position entre :

D'une part :

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) – courrier du 25/06/2019 de son Président M Laurent SEGUIN - La révision du SDGC aurait été l'occasion de « débats animés au sujet de déséquilibres agro-sylvo-cynégétiques qui ont démontrés que la situation n'est pas satisfaisante et reste importante. En effet, les constats se généralisent et compromettent gravement l'économie des forêts publiques, amplifient les problèmes d'autonomie fourragère des exploitations agricoles de la montagne et contribuent à la dégradation de la biodiversité de façon générale.... ».

D'autre part :

La Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin – courrier Du 04/07/2019 de son Président M Gilles KASZUK lequel relativise l'exactitude des constats et arguments présentés par le PNBV. La majorité des problèmes évoqués serait déjà pris en compte par des actions conjuguées avec l'ONF, l'Association des Maires et reconnu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

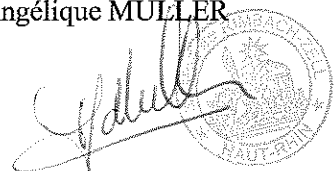
Après discussion :

Le Conseil Municipal de Rimbach-Zell, pour sa part, ne constate pas de gêne ou de déséquilibre particulier résultant à la fois de la proximité de prairies, de la présence de gibier dans les forêts du ban communal et la pratique de la chasse.

Il y a entre les élus de notre commune et les locataires de la chasse possibilité d'un dialogue permanent, en cas de problème celui-ci est résolu au niveau communal selon un respect strict des consignes et réglementations en vigueur.

D'autre part, le Conseil ne s'estime pas assez qualifié pour émettre un avis concernant les techniques pratiquées par les chasseurs pour nourrir et regrouper le gibier.

Vote : 11/11 contre les propositions du PNRBV



Sujet : [INTERNET] Consultation publique - Projet Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 68

De : > Christophe RIZET (par Internet) <christophe-rizet@hotmail.fr>

Date : 01/07/2019 21:54

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Mon avis sur le problème de l'affouragement:

L'interdiction de l'agrainage en forêt est une hérésie.

L'agrainage de dissuasion doit être autorisé toute l'année en forêt de plaine et de montagne, il permet de limiter sensiblement les dégâts aux cultures, vignes et prairies. Offrant toute l'année une nourriture complémentaire aux animaux, quels qu'ils soient. Toute la faune et l'avifaune profitent de ce complément alimentaire. Même les prédateurs.

Le nombre de poste doit être limité à 1 par tranche de 50 ha boisés, et la quantité de nourriture distribuée quotidiennement également (4 kg par poste actuellement est un bon compromis).

Le choix doit être laissé au détenteur du droit de chasse de pratiquer un agrainage linéaire s'il le désire.

L'arrêt de l'agrainage en période hivernale est inutile, voire dangereux, augmentant sensiblement les déprédations sur prairies et céréales d'hiver.

Le résultat des chasses collectives pratiquées essentiellement en hiver est fortement compromis en absence d'agrainage. Les animaux ayant tendance à devenir plus erratiques, entraînant bon nombre de "buissons creux".

L'agrainage de type "Kirrung" doit être maintenu en tous lieux, même dans les bosquets et boqueteaux de plaine, (et pourquoi même en plaine directement). Il doit être pratiqué toute l'année, afin de faciliter les prélèvements en chasse silencieuse, base de la chasse Alsaco-Mosellane.

Le maintien du tir de nuit **toute l'année**, uniquement en dehors des forêts, bois et boqueteaux constitue un excellent moyen de lutter contre les dégâts. Les prélèvements effectués à proximité immédiate des lieux de commission de dégâts sont très efficaces pour repousser les animaux au cœur des massifs forestiers.

Les lots de chasse ne faisant pas les efforts nécessaires à la diminution des dégâts, (Entretien des clôtures électrifiées, tir de nuit, Kirrung, ...), doivent être lourdement sanctionnés financièrement et physiquement en les dépossédant de leurs droits.

Il est pour cela nécessaire que ces lots de chasse intègrent un minimum de chasseurs locaux, et notamment des jeunes chasseurs, qui pour ces derniers n'ont pas toujours les moyens financiers de pratiquer leur loisir, mais qui utilisés à bon escient auraient une action efficace, notamment en tir nocturne de protection des cultures.

L'interdiction ou même la diminution des possibilités d'agrainage auraient des conséquences néfastes voir funestes sur le niveau des dégâts. Une explosion de ces derniers serait irrémédiable. Les prélèvements deviendraient aléatoires, ne permettant pas de juguler efficacement les niveaux de population.

RIZET Christophe
1 rue du Stade
69270 FONTAINES SUR SAONE
Chasseur Alsacien.

Sujet : [INTERNET] En faveur du SDGC

De : > jean roch ROBINE (par Internet) <jrobine@mac.com>

Date : 12/07/2019 18:10

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

je me prononce en faveur de ce nouveau schéma départemental de gestion cynégétique.

bien cordialement,

Jean Roch ROBINE

Mob.: 06 83 82 98 72

[E-Mail: jrobine@mac.com](mailto:jrobine@mac.com)

Sujet : [INTERNET] Projet de schéma départementale de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut Rhin

De : > François Robin (par Internet) <robin.francois2@wanadoo.fr>

Date : 05/07/2019 12:37

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Mme , Mrs ,

Je suis en faveur du schéma négocié .

Merci de tenir compte de mon avis

François Robin

robin.francois2@wanadoo.fr

Sujet : [INTERNET] SCHEMA DIRECTEUR

De : > ROBISCHUNG Jean Luc (par Internet, dépôt

prvs=0825851ed=jeanluc.robischung@creditmutuel.fr) <jeanluc.robischung@creditmutuel.fr>

Date : 05/07/2019 08:04

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Par le présent courriel je, soussigné Jean-Luc ROBISCHUNG demeurant 12A rue du 26 Novembre à Spechbach soutien dans son entière rédaction la proposition de schéma directeur 2019/2025 proposé par la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin. Ces propositions équilibrées et qui ont fait l'objet de nombreuses heures de travail et de réflexion traduisent la vision d'une chasse respectueuse de l'environnement et en regard avec les situations rencontrées dans les différentes zones de chasse du département.

Bien cordialement

Jean-Luc ROBISCHUNG

Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de son ou ses destinataires. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'émetteur et de détruire le message. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. L'émetteur décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, déformé, falsifié, infecté par un virus ou encore édité ou diffusé sans autorisation.

This message and any attachments are confidential and intended for the named addressee(s) only. If you have received this message in error, please notify immediately the sender, then delete the message. Any unauthorized modification, edition, use or dissemination is prohibited. The sender shall not be liable for this message if it has been modified, altered, falsified, infected by a virus or even edited or disseminated without authorization.

Sujet : [INTERNET] Consultation publique schéma départ gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin

De : > antoine rocklin (par Internet) <a.rocklin@free.fr>

Date : 16/07/2019 11:02

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Je soussigné M. Antoine ROCKLIN

Suite à la consultation publique du projet du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin, je me prononce FAVORABLEMENT pour ce projet de ce schéma tel que présenté le 21 Juin 2019.

Ce projet a été élaboré et approuvé par l'ensemble des parties concernées.

Fait à Liebsdorf, le 16 juillet 2019

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Sujet : [INTERNET] nouveau schéma

De : > Jean ROETHINGER (par Internet) <roethinger0926@orange.fr>

Date : 09/07/2019 08:48

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

OUI. je me prononce en faveur du projet de schéma de gestion cynégétique.

Sujet : [INTERNET]

De : > Lucienne ROMANN (par Internet) <anlurom@wanadoo.fr>

Date : 19/07/2019 09:55

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Par la présente, nous approuvons le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique du Haut-Rhin en date du 19 juillet 2019.

Cordialement,

ROMANN Lucienne

ROMANN Anne-Marie

5, rue de Walheim

68720 LUEMSCHWILLER

Avis de la commune de Rombach le Franc

1) Généralités

La commune de Rombach-le-Franc (RLF) note que le schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 (SDGC) n'est opposable qu'aux chasseurs de la Fédération du Haut-Rhin. Elle souligne avec satisfaction que la rédaction de ce document s'est réalisée « *en partenariat avec les membres du groupe de travail constitué des usagers du milieu naturel et de l'Administration (article 421-5 et L 421-7 du Code de l'Environnement)* ».

Cependant, ce projet résulterait d' « *un compromis entre la défense de la chasse et la sauvegarde de la faune sauvage, les intérêts économiques agricoles et sylvicoles et les prescriptions législatives et réglementaires* ». La commune de RLF se demande comment les prescriptions législatives et réglementaires peuvent, dans une démocratie, faire l'objet de compromis ? Par ailleurs si la défense de la chasse, la sauvegarde de la faune sauvage, les intérêts économiques agricoles et sylvicoles sont des domaines qui peuvent faire l'objet de compromis, la recherche de l'intérêt général impose de ne pas les placer au même niveau. Dans un monde où des priorités claires doivent être établies, loisirs, écologie et économie doivent être replacés dans le bon ordre.

La commune de RLF note avec satisfaction les grands principes énoncés dans ce projet de SDGC « *Le chasseur, en gestionnaire responsable, recherchera à maintenir ou à rétablir les équilibres agro-sylvo-cynégétiques en particulier par la réalisation des plans de chasse* ».

Membre du PNRBV, la commune de RLF appuie l'avis de celui-ci.

2) Concernant le grand gibier, « *la Fédération des chasseurs sera en charge d'élaborer chaque année les plans de chasse pour les espèces cerf, chamois, daim et chevreuil. Pour cela une ou plusieurs réunions de concertations entre la FDC, les représentants des exploitations agricoles et forestiers (ONF et forêts privées) détermineront à l'échelle de chaque GIC, les plans de tir quantitatif de chaque lot de chasse (communal, domanial et réserve). Ces plans seront établis sur les bases des réalisations de la saison précédentes et sur les renseignements issus du suivi indiciaire des populations d'ongulés. Leur finalité est de maintenir ou de restaurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique* » Les 4C semblent absentes de ce processus (oubli regrettable en contradiction avec cahier des charges 2014), ce qui n'est pas un bon message pour les chasseurs qui participent à ces 4C (rappel : ce SDGC est adressé en priorité aux chasseurs du Haut Rhin). D'une manière générale (autre exemple : évaluation des zones à enjeux pour les grand gibiers), ce SDGC exclut des différents processus décisionnels les acteurs essentiels que sont les communes.

En ce qui concerne le chamois, aucun parcours n'est défini sur le GIC 1 (dont apparemment aucun représentant n'a participé à l'élaboration de ce SDGC) pour établir l'IPS.

3) Enfin, la commune de RLF est particulièrement attentive à la **gestion cynégétique de l'espèce « sanglier »** qui représente une réelle menace sur l'agriculture de montagne, secteur délaissé dans ce projet de SDGC, par rapport à l'agriculture céréalière de plaine. La commune de RLF est soucieuse du respect des grands principes énoncés dans ce projet :

a) Pour la période 2019/2025 les objectifs fixés aux chasseurs du Haut-Rhin sont

exclusivement orientés vers deux axes prioritaires :

- Réduction des dégâts aux cultures
- Réductions des populations

b) Mise en place des Unités de Gestion des Dégâts de Sanglier

c) Le protocole d'agrainage est orienté vers la dissuasion et le prélèvement. Il a pour unique fonction de détourner les animaux des cultures et ne peut en aucun cas être détourné au profit d'un agrainage de type nourrissage

En revanche, la commune de RLF déplore les imprécisions et l'ubiquité de la rédaction du projet qui affaiblissent la portée des grands principes énoncés ci-dessus.

- la définition des trois méthodes d'agrainage (krrung, dissuasion, efficacité de battue), sans moyens de contrôle dédiés, est telle qu'elle maintient la confusion avec le nourrissage.

- « *La finalité de la krrung est de rendre efficace le prélèvement des sangliers à l'affût* » : il n'y a donc aucune raison de pratiquer la krrung si des prélèvements ne sont pas prévus.

- « *Le tir de sanglier est autorisé sur la krrung* » : si la finalité de la krrung est vraiment le tir de sanglier (cf phrase précédente), pourquoi est il besoin d'autoriser le tir ?

L'ambiguïté du but et de la réalisation des krrungs dans l'esprit des chasseurs est maintenue par la rédaction de ce projet de SDGC.

Ce double constat sur la rédaction de ce SDGC nous incite au scepticisme quant aux résultats potentiels sur les dégâts de sangliers et leur impact dramatique sur l'agriculture de montagne.

Aussi, la commune de RLF demande :

- que l'agrainage sur les lots de montagne soit plus strictement encadré par des règles contrôlables sur le terrain.

- que l'agrainage ne soit autorisé (et contrôlé) seulement pendant une période définie et courte (15 jours maximum) avant une action de chasse programmée.

- dans la mesure où ces contrôles restent illusoire, la mise en place immédiate d'une expérimentation sur deux saisons de l'arrêt complet de l'agrainage sur les lots de montagne.

- que, compte tenu de l'extrême acuité du problème, soit étudiée et expérimentée des méthodes plus efficaces comme la mise en place de parcs de capture mobiles qui permettraient une régulation toute au long de l'année et une sélection plus ciblée.

Sujet : [INTERNET]

De : > Nicolas Rosenkranz (par Internet) <rosenkranznicolas1981@gmail.com>

Date : 09/07/2019 19:50

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

AVIS FAVORABLE AU PROJET DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE
2019-2025.

Cordialement

Rosenkranz nicolas

Sujet : [INTERNET] Fauna, Waldgebiet

De : > Walter Ruffieux (par Internet) <w.ruffieux@bluewin.ch>

Date : 17/07/2019 10:06

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Sehr geehrte Damen und Herren

Ich stimme hiermit dem neuen Schéma Fauna Waldgebiet der Haute Rhine zu.

Mit freundlichen Grüßen

Walter Ruffieux

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Je suis Chasseur et habitant d'une commune De Montagne des Vosges Alsaciennes.

Aussi, dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025, je souhaite vous donner mon avis :

- o **J'approuve le projet de schéma en l'état.**
- o **Je demande par ailleurs une hausse des contrôles et de la verbalisation des contrevenants par tous les corps de contrôles.**

Je donne un **AVIS FAVORABLE** à ce nouveau SDGC tel qu'il a été élaboré avec les instances de la Fédération départementale des chasseurs du HAUT-RHIN, et je souhaiterais que les quantités d'agrainage de dissuasion et de kirrung **soit fortement augmenté**, pour pouvoir garder les sangliers en forêt et ainsi réduire les dégâts.

Je souhaite également que les plans de chasse ne consistent pas uniquement en **une réduction des populations de cerf, chamois, daims , sika et chevreuil.**

Mais qu'ils soient adaptés en vue d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique et que notre faune ne soit pas le bouc-émissaire de tous les dégâts et de la mauvaise gestion de nos forêts. Nous ne sommes pas là pour l'exterminer.

Je souhaite aussi la mise en place rapide d'un plan Loup , avec des prélèvements conséquents , car ces loups sont des hybrides, donc pas protégés par la Convention de Berne et donc parfaitement tirables, ce qui éviterait de voir disparaître le peu d'éleveur encore présent dans nos montagnes.

Georges RUST

15 rue du Panorama 68690 GEISHOUSE.

Vice-Président du GIC 14 et

De la Société de chasse St Georges du Markstein et des Hautes Vallées

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental de gestion cynégétique

De : > Schafer Jean-pierre (par Internet) <jeanpierre.schafer@gmail.com>

Date : 09/07/2019 09:46

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Copie à : Theodore Schneider <theodore.schneider@blackwolf.world>, allan.morand@police.vs.ch

Madame, Monsieur,

En tant que chasseur, je me prononce favorablement en faveur du nouveau projet de schéma départemental de gestion cynégétique. Merci d'en prendre acte.

Avec mes meilleures salutations

Jean-Pierre Schafer

Sujet : [INTERNET] Gestion chasse Haut-Rhin

De : > Schaffner Marc (par Internet) <marc.schaffner@bdo.ch>

Date : 18/07/2019 12:41

Pour : "" ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr"" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Copie à : 'antoine rocklin' <a.rocklin@free.fr>

Mesdames et Messieurs

Je soussigne Marc Schaffner déclare:

Suite à la consultation publique du projet du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin, je me prononce FAVORABLEMENT pour ce projet de ce schéma tel que présenté le 21 Juin 2019. Ce projet a été élaboré et approuvé par l'ensemble des parties concernées.



marc Schaffner

Fait à: CH-4663 Aarburg, le 18 juillet 2019

Avec mes meilleures salutations

Marc Schaffner

BDO SA
Entfelderstr. 1 | 5001 Aarau
Téléphone [+41 62 834 92 62](tel:+41628349262) | Fax [+41 62 834 91 03](tel:+41628349103)
marc.schaffner@bdo.ch | www.bdo.ch

BDO AG, mit Hauptsitz in Zürich, ist die unabhängige, rechtlich selbstständige Schweizer Mitgliedsfirma des internationalen BDO Netzwerkes.
BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.
BDO SA, con sede principale a Zurigo, è una società giuridicamente indipendente e autonoma, membro della rete internazionale di aziende BDO.
BDO Ltd, with its statutory seat in Zurich, is the legally independent Swiss member firm of the international BDO network.

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental de gestion de la chasse

De : > Michel SCHATNER (par Internet) <michel.schartner@gmail.com>

Date : 17/07/2019 15:27

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Je soussigné M. Michel SCHATNER, président du GIC23, président de l'association de chasse St Hubert de Hirtzbach - 68118,

Suite à la consultation publique du projet du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin,

je me prononce FAVORABLEMENT pour ce projet de ce schéma tel que présenté le 21 Juin 2019.

Ce projet a été approuvé par l'ensemble de mes associés et gardes.

Fait à HIRTZBACH le 17 juillet 2019

Michel SCHATNER

Sujet : [INTERNET] NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL

De : > Bernard SCHEER (par Internet) <restaurant.kastenwald@gmail.com>

Date : 05/07/2019 11:47

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Avis favorable

Merci de noter notre nouvelle adresse mail : restaurant.kastenwald@gmail.com

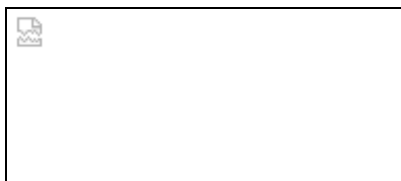
Bien Cordialement,

Bernard SCHEER

La Herse SARL, 37 rue principale,

68600 WOLFGANTZEN

0 389 273 999



— Pièces jointes : —

PastedGraphic-2.tiff

0 octets

M. Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

M. Laurent TOUVET
Préfet du Haut-Rhin
7, rue Bruat
BP 10489
68020 COLMAR Cedex

Paris, le 10 juillet 2019

Références : RS/LE

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation publique actuellement ouverte sur la révision du schéma départemental de gestion cynégétique pour la période 2019-2025, je souhaite vous faire part de mon soutien au projet soumis dans le Haut-Rhin à votre validation.

Ce document, fruit d'un travail de concertation nourri entre les élus locaux, l'administration, les agriculteurs, les forestiers et les chasseurs, permet l'atteinte d'un point d'équilibre pragmatique, témoignage d'une fidélité à notre tradition cynégétique mais également d'une capacité à faire évoluer des pratiques en phase avec les développements de notre société.

L'engagement des chasseurs pour l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est déterminant. Ce schéma, qui ne leur est opposable qu'à eux seuls, respecte cela. J'ai d'ailleurs été surpris, en m'intéressant à la procédure, de découvrir le déséquilibre évident que génère ce schéma : tout le monde est consulté de façon relativement prescriptive mais celui-ci ne contraint que les seuls chasseurs du département.

L'enjeu est colossal pour notre écosystème local. Je rappelle qu'au-delà des polémiques, la chasse est essentielle à l'équilibre environnemental et que malheureusement celle-ci trouve de moins en moins de pratiquants. Le mouvement de baisse des loyers de chasse engagé au dernier renouvellement est une preuve évidente de la réduction de la concurrence pour l'obtention des lots de chasse dans les territoires. Ainsi, ce projet de schéma me semble opposer un équilibre subtil entre attractivité de la chasse, préservation de la tranquillité de l'environnement et de la sécurité des habitants ainsi que l'amélioration de notre biodiversité et de notre écosystème.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations distinguées.

Bien Cordialement,

Raphaël SCHELLENBERGER

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental 68

De : > Fleurs Vetter (par Internet) <fleursvetter@wanadoo.fr>

Date : 04/07/2019 19:46

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour

Je suis favorable au schéma départemental 68 tel qu'il a été rédigé par la fédération des chasseurs 68

Merci de tenir compte de cet avis

Cordialement

Olivier SCHILDKNECHT

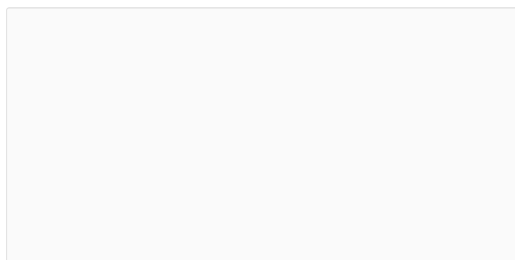
Sujet : [INTERNET]

De : > Schmutz denis (par Internet) <schmutz.denis@gmail.com>

Date : 13/07/2019 08:52

Pour : "'ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <'ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Copie à : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>



----- Forwarded message -----

From: Schmutz denis <schmutz.denis@gmail.com>

To: "'ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <'ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Cc:

Bcc:

Date: Sat, 13 Jul 2019 00:05:54 +0200

Subject: Fwd: nouveau schéma départemental de gestion cynégétique

Madame,

Monsieur,

Je vous confirme mon approbation au nouveau schéma départemental de gestion cynégétique.

Meilleures salutations.

Denis Schmutz

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental cynégétique

De : > Jean-Paul SCHNEIDER (par Internet) <schneider.jeanpaul@orange.fr>

Date : 17/07/2019 17:20

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Schneider Jean Paul

2 rue des Lilas

68510 Geispitzen

Par la présente, je certifie que j'approuve le

schéma cynégétique 2019 - 2025 du Ht Rhin

Sujet : [INTERNET] Remarques en référence au projet de gestion cynégétique

De : > maryline.biot-schwailbold (par Internet) <mbs70@orange.fr>

Date : 19/07/2019 22:09

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour,

La consultation et l'examen approfondi du projet m'amènent à relever quelques remarques :

- Il convient, au vu des dégâts de sangliers, de réduire les populations de cette espèce. Un article du projet précise qu'il est interdit de tirer à moins de 6 m du centre du dispositif d'agrainage. Cette limitation ne me semble pas cohérente avec les mesures draconiennes prises pour limiter le sanglier. Quelle est la justification de cette interdiction ?
- La mesure qui consiste à supprimer totalement l'agrainage dans les zones de montagne me semble particulièrement restrictive et peu conforme avec les mesures de protection des récoltes. Si le sanglier ne trouve pas un complément alimentaire dont il a besoin en forêt, il se tournera inexorablement vers les lieux de cultures ou les prairies. Il convient à mon sens de maintenir le gibier sur son lieu de vie, à savoir la forêt, en lui fournissant ce dont il a besoin par le biais de l'agrainage raisonné. Veiller à ce que les quantités fixées soient bien respectées me semble plus intéressant que de pénaliser l'ensemble des chasseurs, la plupart étant respectueux de la législation.
- Je trouve totalement inappropriée et injustifiée l'interdiction de tir des ongulés sur les points d'affouragement. En période estivale, il nous est donné l'opportunité d'observer des sujets déficients que nous ne pouvons tirer s'ils se trouvent à proximité d'une place d'agrainage ou d'une pierre à sel. Ce gibier étant soumis au plan de chasse quel est alors l'intérêt d'une telle interdiction ? Ne vaut-il pas mieux effectuer des prélèvements précis et justifiés après une observation fine et rigoureuse plutôt que de tirer des animaux en pleine course en battue. Au niveau de la sécurité des personnes, le tir d'un animal depuis un mirador est toujours fichant et effectué dans un contexte de calme et d'observation alors que le risque d'accident en battue est nettement plus élevé.

Je souhaite vivement que mes remarques, partagée sans restriction avec mes partenaires de chasse soient prises en compte. Elles me semblent relever du plus élémentaire bon sens. Les chasseurs que nous sommes expérimentent la forêt, les modes de vie des animaux et leur prélèvement raisonné. Confrontés à chaque sortie aux réalités du terrain, il serait, à mon avis, intéressant de se pencher sur les remarques des usagers que nous sommes.

Je vous prie, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

François Schwailbold

Président de la chasse de Niederbruck.

Sujet : [INTERNET] Bonjour, par ce mail je vous donne mon avis que je suis favorable au nouveau schéma départemental de gestion cynégétique du Haut-Rhin.

De : > dany.schwartz (par Internet) <dany.schwartz@orange.fr>

Date : 06/07/2019 09:18

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Merci de me confirmer d'avoir reçu ce mail. DANIEL schwartz locataire du lot de chasse no 3 d' ANDOLSHEIM. Salutations

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Consultation sur le schéma cygénétique

De : > Frédéric SEILER (par Internet) <fred.seiler@orange.fr>

Date : 16/07/2019 07:52

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Je suis agriculteur sur les communes de Grussenheim, Biesheim, Illhauersern, Colmar, Hilsenheim et Holtzwihr. Je rencontre des problèmes de sangliers, qui détruisent les semis de maïs alors que j'applique du piment sur les semences, 100% de dégâts, c'est simple, mais quand c'est 50%, il faut ressemer des "rustines" dans la parcelle cela prend un temps énorme et non payé (4h pour 1hectare). Cette année les dégâts en végétation ont débutés début juillet, c'est très tôt .Le corbeau freux et la corneille déterrent les semences de maïs et de blé, ainsi que les bords de champs juste avant la récolte un peu partout et nous n'avons aucun moyen d'agir, quand je met un colza après blé je suis obligé d'appliquer un antigraminées en bordure à cause de ces animaux. Depuis quelques années nous subissons des dégâts de daim et de ragondin sur betterave et maïs, ces zones se couvrent rapidement d'adventices dont certaines étaient inconnues auparavant comme le chénopode hybride. Pour le ragondin j'ai trouvé la solution du piégeage qui est efficace.

Ainsi, dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025, je souhaite vous donner mon avis :

- ***J'approuve le projet de schéma en l'état.***
- ***Je demande par ailleurs une hausse des contrôles et de la verbalisation des contrevenants par tous les corps de contrôles.***

En vous remerciant pour la prise en compte de mon avis, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

SEILER Frédéric

06/87/91/12/34



Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonctions : 19
Conseillers présents : 10

Séance du 11 juillet 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Serge JAEG 2^{ème} Adjoint,
- Mme Marie HINGRE 3^{ème} Adjoint,
- Mme Marie-Claude FONTAINE 4^{ème} Adjoint,
- M. Serge EIGENMANN Conseiller Municipal,
- M. Dominique BATTMANN Conseiller Municipal,
- Mme Caroline HERRMANN Conseillère Municipale,
- M. David SUTTER Conseiller Municipal,
- M. Denis KUNTZMANN Conseiller Municipal,
- M. Éric SCHEUBEL Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- M. Gérard STOECKLIN qui donne pouvoir à Mme Marie-Claude FONTAINE,
- M. Jean-Marie BISSLER qui donne pouvoir à M. David SUTTER,
- Mme Sandrine SPERISSEN qui donne pouvoir à Mme Caroline HERRMANN,
- Mme Karine DANTUNG, Mme Anne DECK, Mme Élisabeth REITEL, M. Grégory FORNY, Mme Isabelle FIEVET et Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH.

Secrétaire de séance : Mme Caroline HERRMANN.

Date de la convocation : 4 juillet 2019.

DEL 057-2019 - Avis sur le schéma départemental de la gestion cynégétique du Haut-Rhin

M. le Maire présente sommairement le schéma départemental de la gestion cynégétique du Haut-Rhin. Il rappelle que ce dernier est le fruit d'une longue concertation de plusieurs intervenants. Il indique que le Parc Naturel Régional des Vosges souhaite des mesures plus draconiennes et que ce souhait est contesté par la Fédération des Chasseurs.

Il propose d'émettre un avis favorable au schéma tel que présenté à ce jour.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par deux voix pour (MM. HIRTH et JAEG), deux voix contre (MM. EIGENMANN ET SCHEUBEL), et neuf abstentions (Mmes HINGRE, FONTAINE, SPERISSEN et HERRMANN, MM. STOECKLIN, BATTMANN, BISSLER, SUTTER et KUNTZMANN) émet un avis favorable au schéma départemental de la gestion cynégétique du Haut-Rhin schéma départemental de la gestion cynégétique du Haut-Rhin, la voix du maire étant prépondérante.

Pour extrait conforme
à Sentheim, le 19 juillet 2019

Le Maire,

Bernard HIRTH

